

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE 19

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« Le cinquième »

les mots :

« Le sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d’une erreur de référence (rétablissement de la coordination figurant dans la proposition de loi telle que déposée).